

IICA



PROGRAMME V
SANTÉ ANIMALE ET SANTÉ VÉGÉTALE

Lignes d'action pour la coopération

QU'EST-CE QUE L'IICA ?

L'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA) est un organisme du système interaméricain qui se spécialise dans l'agriculture. Ses origines remontent au 7 octobre 1942 lorsque le Conseil de direction de l'Union panaméricaine a approuvé la création de l'Institut interaméricain des sciences agricoles.

L'IICA, à l'origine une institution de recherche agronomique et d'enseignement de deuxième cycle pour les tropiques, se transforma progressivement en organisme de coopération technique et de renforcement institutionnel dans le domaine agro-pastoral en s'adaptant aux changements et aux nouveaux besoins de l'hémisphère. Cette évolution fut reconnue officiellement avec la ratification, le 8 décembre 1980, d'une nouvelle convention, laquelle stipulait que l'IICA avait pour objectif de stimuler, d'encourager et d'appuyer les liens de coopération entre ses 29 États membres en vue du développement agricole et du bien-être rural.

Doté d'un mandat ample et flexible ainsi que d'une structure permettant la participation directe des États membres au Conseil interaméricain de l'agriculture et à son Comité exécutif, l'IICA a une présence géographique importante dans tous les pays membres afin de répondre à leurs besoins en coopération technique.

Les apports des États membres et les rapports que l'IICA entretient avec 12 pays observateurs, ainsi qu'avec de nombreux organismes internationaux, lui permettent de canaliser d'importantes ressources humaines et financières vers le développement agricole de l'hémisphère.

Le plan à moyen terme 1987-1991, document normatif qui indique les priorités de l'Institut, met l'accent sur des actions visant à la réactivation du secteur agro-pastoral comme élément central de la croissance économique. Dans cette optique, l'Institut accorde une importance particulière au soutien et à l'encouragement d'actions destinées à moderniser la technologie agricole et à renforcer les processus d'intégration régionale et sous-régionale.

Pour réaliser ces objectifs, l'IICA concentre ses activités dans cinq domaines fondamentaux qui sont : analyse et planification de la politique agraire, développement et transfert de technologie, organisation et administration du développement rural, commercialisation et industrie agricole, santé animale et santé végétale.

Ces champs d'action reflètent dans le même temps les besoins et les priorités établies par les pays membres eux-mêmes ainsi que les sphères d'activité dans lesquelles l'IICA concentre ses efforts et ses capacités techniques, tant sur le plan des ressources humaines et financières que sur le plan des rapports avec d'autres organismes internationaux.

Les pays membres de l'IICA sont : Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Équateur, États-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panamá, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

Les pays observateurs sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Corée, Égypte, Espagne, France, Italie, Israël, Japon, Portugal, Pays-Bas.

IICA



Centro Interamericano de
Documentación e
Información Agrícola

03 MAR 1988

IICA — CIDIA

PROGRAMME V

SANTÉ ANIMALE ET SANTÉ VÉGÉTALE

Lignes d'action pour la coopération

00001404

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. LES ORIENTATIONS DU PLAN À MOYEN TERME 1987-1991	1
II. PROBLÈMES POSÉS PAR LA SANTÉ ANIMALE ET LA SANTÉ VÉGÉTALE EN AMÉRIQUE LATINE ET AUX ANTILLES	5
III. OBJECTIFS DU PROGRAMME	10
IV. STRATÉGIE DU PROGRAMME	11
V. RESSOURCES ET PROJETS EN COURS	22



PRÉSENTATION

Le Plan à moyen terme 1987-1991, approuvé par les pays membres à la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, tenue à Mexico du 27 au 29 octobre 1986, confie aux programmes de l'IICA un rôle central dans l'action institutionnelle, en signalant que ceux-ci « constituent le principal instrument de mise en œuvre de la politique de concentration des efforts et de leadership technique que l'IICA adopte pour la période 1987-1991, et le cadre naturel pour délimiter les compétences de l'Institut et concerter les actions au niveau régional et national ».

Par ailleurs, le plan à moyen terme établit une série de critères et de principes généraux régissant le fonctionnement des programmes et décrit ensuite dans les grandes lignes chacun des cinq programmes approuvés :

- Programme I : Analyse et planification de la politique agricole
- Programme II : Développement et transfert de technologie
- Programme III : Organisation et administration du développement rural
- Programme IV : Commercialisation et industrie agricole
- Programme V : Santé animale et santé végétale.

Il convient, à partir des orientations générales tracées par le plan à moyen terme, d'élaborer un document propre à chaque programme qui précise de manière plus détaillée les orientations des actions à réaliser dans chaque cas et la stratégie qui les soutient. Et ce, pour permettre aux pays membres, aux pays

donateurs actuels et éventuels, aux techniciens de l'Institut, aux organismes et aux personnes intéressées d'en avoir une vision plus ample et plus concrète.

Ces documents intitulés « Lignes d'action pour la coopération » font référence aux orientations générales du Plan à moyen terme, exposent les principaux problèmes auxquels se heurtent les objectifs et la stratégie opérationnelle, et dressent la liste des ressources humaines et financières disponibles pour la réalisation des actions proposées.

Martín E. Piñeiro
Directeur général

I. LES ORIENTATIONS DU PLAN À MOYEN TERME 1987-1991 ¹

Le Plan à moyen terme (PMP) 1987-1991 est le document par lequel les pays membres – par l'intermédiaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – établissent les grandes lignes de l'action à réaliser par l'IICA au cours de la période visée, compte tenu des objectifs permanents de l'Institut et des questions prioritaires dans la région américaine.

Les « lignes d'action pour la coopération » des cinq programmes définis dans ce plan doivent donc avoir pour cadre de référence les objectifs, la stratégie générale et les recommandations spécifiques visant les programmes prévus dans le plan à moyen terme pour cette même période.

1.1 Objectifs généraux

Les objectifs généraux fixés pour l'action de l'IICA consistent à « stimuler, encourager et soutenir les efforts des États membres : pour renforcer le développement du secteur agro-pastoral dont la double vocation en tant que facteur de croissance économique est de produire des denrées alimentaires aux fins de consommation intérieure et de constituer la principale source de devises ; pour accroître la modernisation et augmenter la productivité du secteur agro-pastoral ; et pour faire avancer le processus d'intégration régionale ».

¹ « Plan à moyen terme 1987-1991 », IICA, approuvé par le Conseil interaméricain de coopération pour l'agriculture à sa troisième réunion extraordinaire tenue à Mexico, Série Documents officiels n° 35, 1986.

Il est signalé par ailleurs qu'il faudra, à cette fin, « définir des stratégies de production, de commercialisation et de transformation des matières premières tendant à augmenter la mise en valeur de la production agro-pastorale, à relancer la participation et à servir la justice économique », « favoriser l'incorporation de technologies afin de maintenir les avantages et la compétitivité, dans la plus grande équité en ce qui concerne la répartition des bienfaits et la conservation des ressources naturelles », et « encourager des actions communes qui favorisent l'utilisation optimale des ressources disponibles ainsi que la complémentarité en matière de production et de commerce ».

1.2 Stratégie générale

Le plan à moyen terme, pour réaliser ses objectifs, présente une stratégie en quatre volets :

- a. Concentrer les efforts et le leadership technique dans un nombre restreint de domaines dont l'importance est vitale pour les pays membres.
- b. Accorder la priorité aux fonctions et aux formes d'action pour lesquelles l'Institut se trouve mieux placé que d'autres organismes en raison de ses antécédents.
- c. Adapter sa structure opérationnelle afin de compter, d'une part, sur une haute capacité technique concentrée dans les domaines visés par les programmes et, d'autre part, sur une organisation décentralisée et souple.
- d. Accroître la disponibilité des ressources extérieures et optimiser leur utilisation.

1.3 Principes régissant le fonctionnement des programmes

Le plan à moyen terme 1987-1991, dont les programmes constituent le principal instrument de concentration des efforts et de leadership technique ainsi que le cadre naturel pour la délimitation des compétences de l'IICA, établit pour ces mêmes programmes les règles de fonctionnement exposés ci-après :

- Concentrer les efforts dans un nombre restreint de domaines, choisis en fonction de leur importance, du rôle privilégié que peut jouer l'IICA et de la portée des actions.
- Faire preuve de leadership technique et entreprendre des actions innovatrices en mettant sur pied un groupe technique présentant les plus grandes qualifications, qui fera des recherches, qui tiendra des réunions professionnelles et qui lancera des publications utiles dérivées de ses travaux, en restant toujours ouvert à l'échange d'expériences avec les pays membres.
- Favoriser la mobilisation des ressources techniques nationales, en faisant davantage appel aux compétences techniques nationales dans le cadre de réseaux de coopération et d'échanges réciproques.
- Mettre l'accent sur la complémentarité avec les autres organismes et centres internationaux, pour amener une plus grande efficacité et pour les rapprocher des pays de la région.

- Accorder la priorité à la préparation et à la mise en œuvre de projets multinationaux et d'autres actions de coopération qui font intervenir plusieurs pays membres, afin de trouver une solution globale à des problèmes communs.

Pour réaliser cette stratégie, le plan à moyen terme prévoit une série de modifications organisationnelles visant les programmes :

- Diminution du nombre de programmes, de 10 à 5.
- Création de directions de programmes rattachées au bureau central, dotées d'une structure propre minimale et ayant des attributions plus grandes (tout spécialement dans l'administration des projets multinationaux), qui ont pour responsabilité d'assumer le leadership technique et de veiller à la qualité des actions réalisées dans le cadre du programme.
- Modification des procédures d'affectation des ressources humaines, visant à garantir la présence d'un personnel stable et exercé à la conception et à l'élaboration de projets, le personnel technique spécialisé étant provisoire et lié à la durée des projets spécifiques.

II. LES PROBLÈMES POSÉS PAR LA SANTÉ ANIMALE ET LA SANTÉ VÉGÉTALE EN AMÉRIQUE LATINE ET AUX ANTILLES

Dans les pays d'Amérique latine et des Antilles, les maladies et les fléaux qui s'attaquent aux animaux et aux plantes représentent un problème pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agro-pastoraux, car elles réduisent le volume des aliments, fibres, peaux et autres produits.

La difficile situation économique dans laquelle se trouvent la plupart des pays de la région a mis en évidence la nécessité d'adopter des positions plus agressives afin d'atteindre une plus grande autosuffisance sur le plan alimentaire, de minimiser les importations d'aliments et d'augmenter l'entrée de devises grâce à l'exportation de produits agro-pastoraux de divers types.

La mise en œuvre de nouveaux projets de production pastorale, l'augmentation des surfaces cultivées et la diversification, notamment la production de cultures non traditionnelles – toutes mesures prises afin de mieux compétitionner sur les marchés internationaux –, ont augmenté le risque de propagation de maladies et de fléaux en raison de l'échange de matériels génétiques et du transport international de produits.

À cela s'ajoute le fait qu'il existe un grand nombre de fléaux et de maladies dont la propagation ignore les frontières. Pour prévenir cette propagation et lutter contre elle, il faut lui accorder une attention continue.

Par ailleurs, la plupart des pays n'ont pas procédé à une appréciation économique réelle des pertes causées par les maladies et les fléaux qui s'attaquent aux animaux et aux plantes, appréciation qui permettrait de catégoriser et de caractériser ces calamités afin d'affecter aux problèmes les plus urgents les moyens de lutte existants.

Malgré tout, en général, les pays membres ont consenti de grands efforts et la lutte contre certaines maladies et fléaux a progressé. Cependant, les compressions budgétaires dans la plupart des pays ont entraîné dans certains cas l'affaiblissement des institutions nationales chargées de la santé animale et de la santé végétale. Celles-ci se sont vu contraintes de réduire leur action, ce qui a eu un impact négatif sur la production et la productivité dans le domaine agro-pastoral.

Dans ce contexte, les problèmes qui semblent les plus graves sont les suivants :

a. Affaiblissement des institutions

La santé animale et la santé végétale dans les pays d'Amérique latine et des Antilles relèvent du secteur public, lequel se charge de manière directe, dans la très grande majorité des cas, de la réalisation des actions.

De nombreux pays ont enregistré des progrès importants en ce qui concerne la création d'installations telles que laboratoires, lazarets et autres ; cependant, la plupart d'entre eux n'ont pas réussi encore à consolider leur structure institutionnelle et organisationnelle de manière à pouvoir entreprendre de manière systématique et continue les différentes actions qui s'imposent dans le domaine de la santé animale et végétale.

Cette situation s'est aggravée au cours des dernières années en raison de la réduction des ressources destinées aux opérations et de la désertion toujours

plus grande de ressources humaines qualifiées qui quittent le secteur public pour trouver des débouchés plus intéressants.

b. Pertes économiques causées par les maladies et les fléaux

Tant en santé animale qu'en santé végétale, les études réalisées en Amérique latine et aux Antilles en vue de mesurer l'impact économique des maladies et fléaux sur la production et la productivité agro-pastorales ainsi que sur le commerce international sont peu nombreuses.

Cela étant, l'élaboration de programmes de santé animale et de santé végétale ne s'est pas inspirée très souvent de priorités réelles, ce qui nuit à la continuité des programmes lorsque les facteurs qui les avaient motivés disparaissent.

De manière générale, on peut dire que les institutions nationales n'ont pas la capacité de mettre au point des systèmes ou de réaliser des études sur les pertes causées par les maladies et fléaux, qui leur permettraient d'établir des priorités pour lutter contre eux ou les supprimer à l'échelle nationale, régionale ou locale.

c. Restrictions sanitaires dans le commerce international

Étant donné que l'on dispose de peu d'informations sur la prévalence et l'incidence des maladies et fléaux

s'attaquant aux animaux et aux plantes dans les divers pays, l'importation d'animaux, de plantes et d'autres produits d'origine agro-pastorale crée de nouveaux problèmes sanitaires.

En revanche, des mesures exagérément restrictives paralysent le commerce agro-pastoral international. Leur méconnaissance risque aussi de faire échouer les tentatives de diversification des exportations.

Il n'existe pas, à l'échelle internationale, de système global pouvant fournir aux divers pays les informations nécessaires qui leur permettraient de prendre des décisions appropriées dans le domaine de la santé animale et de la santé végétale, et protéger ainsi leur industrie agro-pastorale sans paralyser le commerce international.

d. Affaiblissement des systèmes de défense sanitaire et d'urgence

L'augmentation du commerce international agro-pastoral a accentué le risque de propagation de maladies et fléaux s'attaquant aux animaux et aux plantes.

La facilité avec laquelle les maladies et les fléaux pénètrent dans un pays et s'y propagent a été démontrée à maintes reprises, ce qui a eu des effets désastreux dans la majorité des pays. Les économies de la région, déjà mal en point, ont subi des pertes énormes.

La capacité d'éviter l'apparition de ces maladies et fléaux et de lutter contre eux ou de les éliminer

lorsque cède la première barrière de défense (c'est-à-dire le système d'inspection et de quarantaine dans les ports maritimes, les aéroports et les postes frontières) varie d'un pays à l'autre, mais elle a faibli au cours des dernières années, à l'exemple des structures publiques chargées de la santé animale et de la santé végétale.

e. Participation limitée du secteur privé aux programmes de santé animale et de santé végétale

À quelques exceptions près, la participation des producteurs agro-pastoraux du secteur privé à l'encouragement et à l'appui des programmes de santé animale et végétale est très faible en Amérique latine et dans les Antilles.

Dans la plupart des cas, cet état de choses est attribuable au fait que le secteur public ne communique pas aux producteurs des informations appropriées et opportunes sur les problèmes existants et sur les solutions les plus appropriées.

Une étude réalisée par l'IICA sur les structures de communication sociale venant appuyer les programmes de santé animale a montré que la capacité des pays dans ce domaine est très limitée. La situation est semblable dans le domaine de la santé végétale.

III. OBJECTIFS DU PROGRAMME

3.1 Objectif général

Le programme de santé animale et de santé végétale a pour objectif général de contribuer à résoudre le problème posé par l'incidence négative des maladies et des fléaux sur la production et la productivité agro-pastorales, partant, sur la commercialisation.

3.2 Objectifs spécifiques

Le programme comporte les objectifs spécifiques suivants :

- Collaborer au renforcement des structures organisationnelles et administratives ainsi que des systèmes opérationnels des institutions nationales, pour optimiser non seulement leurs actions en matière de santé animale et végétale mais aussi l'utilisation qu'elles font de leurs ressources humaines, matérielles et financières.
- Participer à la prévention ou à l'éradication des maladies et fléaux chez les animaux, qui sont les principales causes des pertes enregistrées dans la production économique et qui présentent les plus grands risques de propagation à l'échelle internationale.
- Coopérer avec les divers pays pour lutter au maximum contre les maladies et fléaux qui s'attaquent aux animaux et aux plantes tout en minimisant les restrictions relatives à la commercialisation.

- Coopérer avec les divers pays pour renforcer les systèmes d'inspection sanitaire relative au mouvement international d'animaux, de plantes et de leurs produits, et pour mettre en œuvre ou renforcer les systèmes d'urgence servant à lutter contre les principales maladies et fléaux exotiques s'attaquant aux animaux et aux plantes.
- Informer les pays des nouveaux développements de la science et de la technologie en ce qui concerne les maladies et les fléaux s'attaquant aux animaux et aux plantes.
- Contribuer à encourager la participation du secteur des producteurs agro-pastoraux et des industries connexes à la résolution des problèmes de santé animale et de santé végétale.
- Coopérer avec les institutions nationales pour développer et renforcer dans toutes ses formes la communication sociale venant appuyer les services de santé animale et de santé végétale.

IV. STRATÉGIE DU PROGRAMME

4.1 Généralités

Le programme axera la réalisation de ses actions sur les critères opérationnels suivants :

a. Concentration et utilisation maximale des ressources institutionnelles

Le programme concentrera ses actions sur les cinq domaines décrits ci-après, jugés prioritaires par les gouvernements d'Amérique latine et des Antilles, pour lesquels l'Institut a déjà des capacités installées pouvant appuyer les pays dans leur développement.

Vu les faibles disponibilités de ressources ordinaires affectées aux opérations, il conviendra d'axer leur utilisation sur la réalisation d'activités clés qui ont un effet d'entraînement et qui donnent lieu à des actions concrètes venant renforcer les institutions nationales chargées de la santé animale et de la santé végétale, en mobilisant leurs propres ressources, en utilisant des ressources extérieures ou encore en mettant à profit la capacité technologique qui existe déjà à l'échelle de la région.

Pour répondre aux demandes de coopération émanant des différents pays, dans les domaines de concentration qui ont été définis, le programme utilisera ses propres ressources composées de professionnels ayant les plus hautes qualifications dans diverses disciplines de la santé animale et de la santé végétale ; il recherchera également l'appui et la collaboration des compétences affectées aux autres programmes de l'IICA dans les divers pays, d'autres unités de l'Institut, telles que le Centre de projets d'investissement (CEPI), du Centre interaméricain de documentation et d'information agricoles (CIDIA), ainsi que du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE).

b. Coopération horizontale et échanges

Les institutions d'enseignement et de recherche, ainsi que les services officiels de santé animale et de santé végétale des pays de la région ont, dans ces domaines, des technologies avancées et une longue expérience, qui sont susceptibles de servir à l'échelle de la région.

Le programme encouragera la mise en œuvre de mécanismes de coordination à l'échelle sous-régionale et régionale, tels que les réseaux de laboratoire de santé animale et le Comité de santé végétale de la zone sud (COSAVE), entre autres pour favoriser l'échange de technologie entre les pays de l'hémisphère, qui leur permettra de renforcer graduellement leur propre infrastructure et de réduire leurs besoins en assistance extérieure.

À cette fin, les spécialistes régionaux de la santé animale et de la santé végétale joueront un rôle important : d'abord, en aidant à définir les éventuels domaines de coopération commune ; ensuite, en assurant la coordination et la liaison qui favoriseront cet échange ; enfin, en appuyant l'institutionnalisation de ces mécanismes pour que les divers pays veillent à leur continuité.

Dans ce contexte, il convient de citer l'importante fonction que devra remplir le programme en organisant ou en appuyant la tenue de séminaires, de symposiums et de réunions diverses pour la discussion de thèmes phytosanitaires et zosanitaires de portée multinationale, surtout ceux qui sont liés au commerce agro-pastoral international.

Aux fins de consultation permanente et de guide servant à indiquer et à recommander des actions prioritaires en matière de santé animale et de santé végétale, le programme continuera d'encourager et de renforcer la Commission interaméricaine de santé animale (COINSA) et le Comité technique consultatif de santé végétale (CTC), organismes composés respectivement des directeurs de santé animale et de santé végétale des États membres de l'IICA.

c. Appui réciproque multinational

Vu les risques de propagation d'une grande variété de maladies et de fléaux s'attaquant aux animaux et aux plantes, il faut réaliser des actions ou des projets à l'échelle multinationale pour les déceler et les combattre ; la fièvre aphteuse, le nématode des bovins, les mouches à fruits et la rouille du café sont des exemples types.

Le programme est bien placé pour appuyer la préparation, la mise en œuvre et la réalisation de ce type d'actions et de projets, puisque l'Institut a des bureaux dans tous les pays d'Amérique latine, dans la majorité des pays antillais, ainsi qu'au Canada et aux États-Unis.

Dans ces conditions, le programme aura pour fonction de collaborer avec les gouvernements à la conception et à la réalisation de ce type d'actions visant à résoudre des problèmes phytosanitaires et zosanitaires qui risquent de toucher plusieurs pays et qui ont donc un impact multinational.

d. Coordination entre les agences

Un grand nombre d'organismes et d'institutions internationales, régionales et sous-régionales de coopération technique et financière réalisent des actions dans le domaine de la santé animale et de la santé végétale dans la région.

Depuis plusieurs années, des efforts sont faits pour améliorer la coordination entre ces agences, afin d'éviter le double emploi dans les activités, d'une part, et, d'autre part, pour favoriser le caractère complémentaire et la réalisation même d'actions de coopération commune, qui seront plus bénéfiques pour les pays concernés.

Le programme continuera de favoriser cette coordination et cette action de coopération avec d'autres agences, en utilisant principalement les deux mécanismes qui sont d'ores et déjà aménagés, à savoir le Groupe interaméricain de coordination en santé végétale et la Réunion annuelle de consultation des organismes internationaux de coopération technique en matière de santé animale des Amériques.

Parmi les institutions qui participent à ces groupes et avec lesquelles le programme entretient et continuera d'entretenir des rapports étroits, figurent : l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), l'Organisme international régional de santé agro-pastorale (OIRSA), le Conseil de l'Accord de Cartagena (JUNTA), l'Organisation pan-américaine de santé (OPS), l'Office international des épizooties (OIE), et l'Organisation nord-américaine de protection des plantes (NAPIO).

Outre les rapports avec ces institutions, le programme continuera de renforcer ses liens de coordination et d'appui avec les associations scientifiques et professionnelles qui réalisent des actions dans le domaine de la santé animale et de la santé végétale. Parmi ces dernières, il y a : l'Association panaméricaine des sciences vétérinaires, l'Organisation des nématologues des tropiques américains, et l'Association latino-américaine de phytopathologie.

4.2 Domaines où se concentreront les actions

Le programme réalisera des actions dans chacun des domaines suivants, où des activités précises sont prévues :

a. Renforcement des structures institutionnelles chargées de la santé animale et de la santé végétale

Il s'agira ici de réaliser des études sur les structures organisationnelles, administratives et opérationnelles des services de santé animale et de santé végétale des différents pays, et à la lumière de celles-ci, de mettre au point des modèles d'organisation et d'opération qui prennent en compte les systèmes qui se sont révélés les plus efficaces.

Ces modèles serviront à accorder un appui aux pays membres afin d'apporter à leurs structures les changements que ceux-ci jugent nécessaires pour assurer un meilleur suivi des programmes sanitaires.

Dans le même temps, une aide sera donnée aux gouvernements pour concevoir, préparer et réaliser des projets à l'aide de ressources extérieures, à la fois à l'échelle nationale et à l'échelle multinationale, qui contribueront à renforcer leurs structures d'organisation et de fonctionnement afin de rendre plus efficaces la prévention et la lutte contre les maladies et les fléaux.

De la même façon, il s'agira de coopérer avec les pays pour la révision, l'analyse et la mise à jour des lois sur la santé animale et la santé végétale, et d'appuyer, au besoin, leur harmonisation à l'échelle sous-régionale et régionale.

Le programme envisage, à titre d'action principale, de collaborer, entre autres, à l'évaluation continue des services de laboratoire de santé animale et de santé végétale et de coopérer avec les pays, aux fins de renforcement, en veillant à l'uniformisation des critères servant à la réalisation et à l'interprétation des techniques de laboratoire ; dans cette optique, le programme favorisera la mise en œuvre et l'aménagement de réseaux nationaux et régionaux de laboratoires qui constitueront un mécanisme visant à renforcer l'utilisation de ces services et de leurs ressources.

Par ailleurs, on stimulera les actions de recherche et de transfert de technologie destinées à résoudre les problèmes les plus importants faisant obstacle à la bonne marche des activités intéressant la santé animale et végétale, et à fournir aux services nationaux les moyens de profiter des derniers progrès technologiques liés à la prévention et à la lutte contre les maladies et les fléaux.

b. Évaluation des pertes économiques causées par les principales maladies et fléaux

Dans ce domaine, le programme consistera à évaluer les systèmes en usage dans les différents pays et les expériences accumulées en la matière afin de déterminer les pertes économiques causées par les maladies et les fléaux s'attaquant aux animaux et aux plantes.

À la lumière de cette révision, on développera un modèle de système susceptible d'être adapté aux conditions des pays d'Amérique latine et des Antilles, et on encouragera sa mise en œuvre en organisant des séminaires et des ateliers de travail auxquels participeront les autorités compétentes des divers pays, afin de discuter des particularités de ce système et de trouver la meilleure façon de l'implanter et de l'utiliser.

Dans les pays intéressés, des projets-pilotes seront réalisés en vue du développement de ce système, grâce à un appui avec financement extérieur ; pour la formation du personnel, on pourra faire appel à des instructeurs venant des pays où les systèmes sont les plus avancés.

La mise au point des systèmes permettant d'évaluer les pertes économiques causées par les maladies et les fléaux tiendra compte des systèmes d'information sur la santé animale et la santé végétale d'ores et déjà en usage à l'échelle nationale et internationale, en complétant et en renforçant ceux-ci avec les nouvelles informations.

Sur la base des informations produites par les systèmes d'évaluation des pertes économiques, un appui sera accordé aux pays pour définir, préparer, et négocier le financement et la mise en œuvre de projets nationaux et multinationaux, conformément aux priorités établies.

Le programme consistera en outre à renforcer les laboratoires de santé animale et de santé végétale, vu le rôle important que ces derniers jouent dans la réalisation des études sur les pertes causées par les maladies et les fléaux.

c. Activité conseil auprès des pays membres pour surmonter les restrictions qui entravent le commerce international

Dans ce champ d'activité, en commun avec le programme de commercialisation et d'industrie agricole, il s'agira de réaliser des actions visant à informer régulièrement les pays membres sur les pratiques et les tendances du marché agro-pastoral international en ce qui concerne les problèmes et les restrictions phytosanitaires et zoosanitaires, en vue de protéger les ressources agro-pastorales de ces pays sans imposer de restrictions commerciales superflues.

Et dans ce cadre, des études seront faites sur la façon d'implanter un système d'information phytosanitaire à l'échelle de l'hémisphère, et sur la publication d'un compendium des pesticides à l'échelle inter-américaine.

Dans le domaine de la santé animale, un appui sera accordé en vue de l'extension, à tous les pays membres de l'IICA, du système d'information phytosanitaire de l'Office international des épizooties ; par ailleurs, la préparation et la mise à jour du compendium interaméricain des produits vétérinaires se poursuivra.

Dans le même temps, on collaborera à l'organisation de réunions et de forums de consultation pour discuter des aspects sanitaires liés au commerce international des animaux, des plantes et de leurs produits.

d. Renforcement des systèmes de défense sanitaire et des systèmes d'urgence

Dans ce domaine, le programme aidera les pays membres à concevoir et à mettre en œuvre des mécanismes qui permettront de réaliser des actions ponctuelles en cas d'apparition de maladies et de fléaux qui s'attaquent aux animaux et aux plantes et qui présentent un risque élevé de propagation.

À cette fin, on encouragera l'établissement d'un Centre de référence des maladies exotiques d'animaux et de plantes pour l'Amérique latine et les Antilles, qui mettra au point des méthodes de lutte contre ces maladies et qui assurera la formation du personnel chargé des programmes d'urgence. Ce centre devra comprendre une banque de données sur les maladies et les fléaux exotiques afin de rendre service en temps opportun aux pays qui en auront besoin.

Le programme collaborera aussi avec les institutions nationales à l'évaluation continue des systèmes d'inspection phytosanitaire et zoosanitaire dans les aéroports internationaux, les ports maritimes et les postes frontières, et à diverses actions destinées à renforcer ces services.

e. Encouragement du secteur privé à participer aux programmes de santé animale et de santé végétale

Dans ce champ d'activité, le programme appuiera l'élaboration de modèles d'organisation de groupes ou d'associations faisant intervenir les secteurs public et privé, servant à discuter et à trouver des solutions aux problèmes de santé animale et de santé végétale, en collaborant avec les pays membres qui sont disposés à instaurer ces modèles.

Dans le même temps, on élaborera des modèles pour l'organisation et le fonctionnement d'unités de communication sociale venant appuyer les programmes de santé animale et de santé végétale et on encouragera leur implantation dans les pays qui ne comptent pas de services de ce type.

V. RESSOURCES ET PROJETS EN COURS

5.1 Ressources humaines

Le tableau numéro 1 présente la liste du personnel professionnel international affecté au programme V.

L'organisation fonctionnelle du programme est constituée par un directeur de programme, par un directeur adjoint de la santé animale et par un directeur adjoint de la santé végétale, lesquels se trouvent au bureau central de l'Institut.

Il y a en outre quatre spécialistes sous-régionaux de la santé animale et quatre spécialistes de la santé végétale, lesquels se trouvent dans chacune des quatre zones géographiques de l'Institut : centre, Antilles, zone andine et sud. Ils ont la charge de projets multinationaux spécifiques et ils s'occupent aussi de la coordination et des relations avec des institutions de nature semblable.

Des spécialistes de la santé animale et de la santé végétale, dont le nombre varie, relèvent directement des bureaux nationaux de l'IICA où il sont affectés. Ils ont la responsabilité de projets nationaux spécifiques financés à l'aide de fonds ordinaires ou de ressources extérieures et ils reçoivent l'appui technique de la Direction du programme V.

5.2 Projets en cours

Le tableau n° 2 dresse la liste des projets en cours en 1987, ainsi que la liste de ceux qui seront réalisés au cours de la période biennale 1988-1989. Les projets dont les ressources font l'objet de négociations à l'heure actuelle sont également indiqués.

Parmi les projets en cours, trois relèvent de la Direction du programme et sont gérés directement par cette dernière, et six sont des projets multinationaux qui sont confiés à la Direction du programme qui assure orientation, appui et supervision technique. Tous les projets qui viennent d'être mentionnés sont financés à l'aide de ressources ordinaires, bien que, pour certaines actions spécifiques, ils fassent intervenir des ressources extérieures dont le montant est variable.

Le programme compte au total 16 projets nationaux, dont sept intéressent la santé animale et neuf, la santé végétale. Sur ce total, cinq sont financés en totalité ou en partie à l'aide de ressources extérieures pour 1987 et quatre autres font intervenir des ressources extérieures pour la période biennale 1988-1989.

Les projets nationaux sont répartis comme suit : trois sont réalisés dans la zone centrale, cinq dans la zone des Antilles, deux dans la zone andine et six dans la zone sud.

Avec l'appui des bureaux nationaux de l'IICA, la Direction du programme négocie à l'heure actuelle des ressources extérieures destinées à cinq projets, dont trois auront un caractère multinational et deux un caractère national.

Tableau 1

**PERSONNEL PROFESSIONNEL INTERNATIONAL
AFFECTÉ AU PROGRAMME DE SANTÉ ANIMALE ET DE SANTÉ VÉGÉTALE**

<u>Nom</u>	<u>Profession</u>	<u>Fonctions à l'IICA</u>	<u>Lieu</u>
Mussman, Harry	Médecin vétérinaire PhD	Directeur du programme V	Bureau central
Campos, Héctor	Médecin vétérinaire Zootechnicien	Direction adjoint - Santé animale	Bureau central
Dao, Federico	Ingénieur agronome PhD	Directeur adjoint - Santé végétale	Bureau central
Alexander, Franz	Médecin vétérinaire MSc	Spécialiste de la santé animale	Sainte-Lucie
Amelingmeir, Robert	Médecin vétérinaire	Spécialiste de la vulgarisation	Haïti
Bedoya, Michael	Médecin vétérinaire Zootechnicien PhD	Spécialiste de la santé animale	Brésil
Brathwaite, Chelston	Ingénieur agronome PhD	Spécialiste de la phytopathologie	Trinité-et-Tobago
Castagnino, Dante	Médecin vétérinaire	Spécialiste de la santé animale	Venezuela
Delgado, Julio	Ingénieur agronome PhD	Spécialiste de la phytopathologie	Mexique
Dugas, Raymond	Médecin vétérinaire MSc	Spécialiste de la santé animale	Argentine
Esparza, Javier	Ingénieur agronome PhD	Spécialiste de la santé végétale	Chili
García, Alfonso	Ingénieur agronome PhD	Spécialiste de la santé végétale	Argentine
Jara, Benjamín	Médecin vétérinaire Zootechnicien	Spécialiste de la santé animale	Bureau central
Montoya, Ramón	Ingénieur agronome MSc	Spécialiste de la santé végétale	Guatemala
Pérez, Edwin	Médecin vétérinaire	Spécialiste de la santé animale	Guatemala
Sequeira, Julio	Ingénieur agronome PhD	Spécialiste de la santé végétale	Pérou

Tableau 2
PROJETS EN COURS

TITRE DE L'INSTRUMENT	RESSOURCES EN MILLIERS DE DOLLARS US									
	1987			1988			1989			
	ord.	ext.	total	ord.	ext.	total	ord.	ext.	total	
A. PROJETS EN COURS										
1. <u>Projets relevant de la Direction générale</u>										
Conduite et encouragement de projets du programme V	348,0	60,0	408,0	315,4	--	315,4	331,8	--	331,8	
- Fonds d'urgence en santé animale et en santé végétale	30,0	--	30,0	100,0	--	100,0	100,0	--	100,0	
- Fonds sur les pertes économiques causées par les maladies et les flicaux s'attaquant aux animaux et aux plantes	--	1/	--	12,0	1/	12,0	12,0	1/	12,0	
2. <u>Projets multinationaux confiés à la Direction du programme</u>										
- Renforcement des services de laboratoire de santé animale et de surveillance épidémiologique dans les pays des zones centrale, andine et sud.	207,8	--	207,8	321,5	--	321,5	340,3	--	340,3	
- Établissement d'un système d'information et de développement de nouveaux projets en matière de santé animale aux Antilles	109,2	22,3	131,5	56,8	--	56,8	64,2	--	64,2	
- Renforcement de la capacité technique des institutions de santé végétale pour faciliter l'échange régional de produits et de facteurs de production agricoles dans la zone centrale	110,5	--	110,5	114,5	--	114,5	119,8	--	119,8	
- Renforcement des systèmes de quarantaine pour faciliter l'échange régional de produits et de facteurs de production agricoles dans la zone des Antilles	99,7	--	99,7	49,1	--	49,1	54,8	--	54,8	

TITRE DE L'INSTRUMENT	RESSOURCES (EN MILLIERS DE DOLLARS US)											
	1987			1988			1989					
	ord.	ext.	total	ord.	ext.	total	ord.	ext.	total			
Appui pour l'établissement d'un système intégré de lutte contre les mouches à fruits dans la zone andine	86,7	--	86,7	100,0	--	100,0	105,0	--	105,0			
Appui à l'intégration régionale en vue de la coopération phytosanitaire entre les pays de la zone sud	93,7	--	93,7	91,9	--	91,9	96,2	--	96,2			
3. Projets nationaux												
<u>Zone centrale</u>												
Guatemala	--	381,0	381,0	--	124,8	124,8	--	--	--			
Mexique	44,0	J/	44,0	42,8	J/	42,8	47,7	J/	47,7			
Mexique	64,4	--	64,4	22,0	--	22,0	22,0	--	22,0			
<u>Zone antillaise</u>												
Dominique	31,4	--	31,4	7,0	--	7,0	7,0	--	7,0			

TITRE DE L'INSTRUMENT		RESSOURCES (EN MILLIERS DE DOLLARS US)											
		1987			1988			1989					
		ord.	ext.	total	ord.	ext.	total	ord.	ext.	total			
Grenade	Renforcement de la capacité quarantenaire pour faciliter l'échange régional de produits et d'équipements agricoles	56,9	--	56,9	7,0	--	7,0	7,0	--	7,0	7,0		
Haiti	Repeuplement porcin et santé animale	--	1732,3	1732,3	--	803,9	803,9	--	381,7	381,7	381,7		
Sainte-Lucie	Renforcement de la capacité quarantenaire pour faciliter l'échange régional de produits et d'équipements agricoles	45,7	--	45,7	43,7	--	43,7	46,2	--	46,2	46,2		
Suriname	Appui à la lutte contre les maladies et fléaux s'attaquant au palmier à huile et au cocotier	15,0	--	15,0	66,0	--	66,0	71,1	--	71,1	71,1		
<u>Zone andine</u>													
Équateur	Appui à la prévention et à la lutte contre la sigatoka noire	--	--	--	20,0	--	20,0	21,0	--	21,0	21,0		
Venezuela	Renforcement du programme de santé animale de la Direction générale du développement de l'élevage du MAC	65,4	231,7	297,1	74,4	195,5	269,9	75,6	232,4	308,0			
<u>Zone sud</u>													
Argentine	Coopération technique pour le renforcement des services de santé animale	--	1/	--	6,0	1/	6,0	7,0	1/	7,0	7,0		
Bresil	Coopération technique en matière de santé animale	76,2	55,6	131,8	80,1	55,6	135,7	84,2	55,7	139,9			

TITRE DE L'INSTRUMENT		RESSOURCES (EN MILLIERS DE DOLLARS US)								
		1987			1988			1989		
		ord.	ext.	total	ord.	ext.	total	ord.	ext.	total
Bésil	--	1/	--	10,0	1/	10,0	16,0	1/	16,0	Appui pour la mise sur pied d'un système de laite intégrée contre les problèmes phytosanitaires
Chili	79,1	--	79,1	77,4	--	77,4	77,4	--	77,4	Coopération technique visant à renforcer les programmes nationaux de santé végétale
Chili	--	1/	--	6,0	1/	6,0	7,0	1/	7,0	Coopération technique visant à renforcer les programmes de protection pastorale
Uruguay	-	45,0	--	--	1/	--	--	--	--	Renforcement institutionnel de la Direction de la santé végétale du MGAP

B. PROJETS DONT LES RESSOURCES SONT EN NÉGOCIATION

Nom du projet	Source de financement	Montant prévu (en milliers de \$ US) 1988	1989
– Évaluation des pertes causées par les maladies et les fléaux s'attaquant aux animaux et aux plantes aux Antilles	ACDI-Canada	128,1	65,1
– Échange technologique en santé animale et en développement pastoral entre les pays de la zone centrale	BID	1 198,9	1 198,9
– Renforcement des systèmes d'urgence et de quarantaine internationale agro-pastorale en Amérique latine et aux Antilles <u>2/</u>	–	–	–
– Renforcement des services de santé animale en Haïti	ACDI-Canada	128,1	65,1
– Encouragement à l'élevage du bétail et à la santé animale au Honduras	BID	200,0	200,0

2/ Projet en révision

**VOLUMES DISPONIBLES DANS LA SÉRIE DE
DOCUMENTS OFFICIELS**

- Doc.
No.**
- 1 Plan General del IICA
(1970 - español e inglés)
 - 2* Comisión Asesora
(1970 - español e inglés)

Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural
(1971 - español)
 - 4 Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva - San Salvador, El Salvador, 5 a 9 de mayo de 1972
(español e inglés)
 - 5 Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura - Lima, Perú, 27 de mayo a 2 de junio de 1971
(español)
 - 6* Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva - Santiago, Chile, 10 a 13 de mayo de 1973
(español e inglés)
 - 7 Principales Resoluciones de la Junta Directiva - Washington, D.C. Período: 1962- 1972
(español e inglés)
 - 8 Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva - Caracas, Venezuela, 16 a 18 de mayo de 1974
(español e inglés)
 - 9* Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva - Ottawa, Canadá, 6 a 9 de mayo de 1975
(español e inglés)
 - 10* Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis (1976 - español e inglés)

* I:puisé

- 11 **Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva - Washington, D.C., 6 a 12 de mayo de 1976**
(español e inglés)

- 12* **Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar**
(1977 - español e inglés)

- 13* **Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva -- Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977**
(español e inglés)

- 14* **Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura - Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977**
(español e inglés)

- 15* **Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años. (1977 -- español e inglés)**

- 16 **Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva -- Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978**
(español e inglés)

- 17* **Décimoctava Reunión Anual de la Junta Directiva -- La Paz, Bolivia, 14 a 16 de mayo de 1979**
(español e inglés)

- 18 **Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva -- México, D.F., 22 a 26 de setiembre de 1980**
(español e inglés)

- 19 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva -- Washington, D.C. Período: 1973-1980**
(español e inglés)

- 20 **Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura - San José, Costa Rica, 17 a 19 de febrero de 1981**
(español e inglés)

- 21 **Octava Conferencia Interamericana de Agricultura -- Santiago, Chile, 6 a 11 de abril de 1981**
(español e inglés)

* F-puisé

- 22 rev. Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture; Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale (1986 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 23 Résolutions de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles pertinentes à l'IICA (1984 - français, espagnol, anglais et portugais)
- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de agosto de 1981, respectivamente (español e inglés)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif -- San José, Costa Rica, 12-17 septembre, et 25-26 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987 (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture -- Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif -- San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 31 Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 29 juillet – 2 août 1985
- 32 Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture -- Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre, 1985
- 33 Sixième réunion ordinaire du Comité Exécutif – San José, Costa Rica, 13 – 17 juillet, 1986 (français, espagnol, anglais et portugais)

- 34 **Rapport de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'agriculture** - México, D.F., México, 27-30 octobre, 1986
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 35 **Plan à Moyen Terme 1987-1991**
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 36 **Septième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif** - San José, Costa Rica, 15 - 17 juin, 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 37 **Programme II: Mise au Point et Transfert de Technologies. Lignes d'action pour la coopération, juin 1987**
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 38 **Programme I: Analyse et Planification de la Politique Agricole. Lignes d'action pour la coopération, juin 1987**
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 39 **Programme III: Organisation et Administration du Développement Rural. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987**
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 40 **Programme IV: Commercialisation et industrie agricole. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987**
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 41 **Programme V: Santé Animale et Santé Végétale. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987**
(français, espagnol, anglais et portugais)

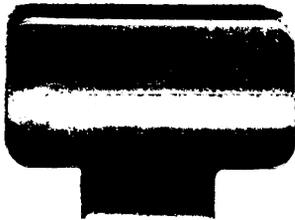
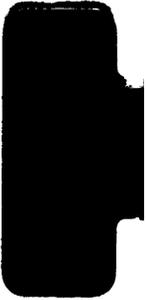
N.B.: On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant a:

Dirección para la Coordinación de
Asuntos Institucionales
Oficina Central del IICA
Apartado 55 - 2200 Coronado
Costa Rica

Ce document a été édité et publié para la Direction pour la Coordination des affaires institutionnelles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'imprimerie de l'IICA ont participé à sa réalisation.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en novembre 1987 et tiré à 100 exemplaires.



INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE

Apdo, 55-2200 Coronado, Costa Rica - Tel.: 29-0222 - Cable: IICASANJOSE - Telex: 2144 IICA,
Courrier Électronique EIES: 1332 IICA DG - FACSIMIL 506294741 IICA COSTA RICA